



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4028

Aménagement d'un établissement d'accueil pour jeunes enfants de 36 places - Parc Blandan
à Lyon 7e - Opération n° 07277004 - Avenant au marché de maîtrise d'oeuvre

Direction de la Construction

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 2 JUILLET 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 JUILLET 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 25 JUIN 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 5 JUILLET 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), M. RUDIGOZ (pouvoir à M. DURAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme ROLLAND-VANNINI), Mme SANGOUARD (pouvoir à Mme BALAS), M. HAVARD (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à Mme GRANJON), M. BOUDOT, Mme MADELEINE (pouvoir à M. BROLIQUIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2018/4028 - AMENAGEMENT D'UN ETABLISSEMENT D'ACCUEIL POUR JEUNES ENFANTS DE 36 PLACES - PARC BLANDAN A LYON 7E - OPERATION N° 07277004 - AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 juin 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2018/3788 du 26 mars 2018, vous avez approuvé le lancement du projet cité en objet et fixé le montant de l'opération à 2 100 000 €TTC (valeur janvier 2018), dont 100 000 €TTC pour le mobilier.

Dans ce cadre, un marché de maîtrise d'œuvre n° I0556 a été conclu avec le cabinet VSaillard.Archi pour un montant de 85 837,50 €HT. Ce marché a été notifié le 7 juin 2017.

Lors des études de maîtrise d'œuvre et plus précisément lors des investigations complémentaires menées durant les phases DIAG et APS, des désordres ont été relevés :

- la charpente est dégradée et ne peut être réutilisée ;
- le radier présente des caractéristiques mécaniques insuffisantes et doit être intégralement remplacé ;
- la cour Est présente une topographie incompatible avec les normes d'accessibilité et doit être intégralement reprise.

L'enveloppe affectée aux travaux doit être modifiée afin de tenir compte des travaux nécessaires listés ci-dessus et non prévus initialement. En conséquence et en application du contrat de maîtrise d'œuvre, la rémunération du maître d'œuvre doit être réévaluée.

Ces missions complémentaires, rendues nécessaires par ces sujétions techniques imprévues lors de la conclusion du contrat et de caractère exceptionnel et imprévisible, nécessitent la passation d'un avenant au marché n° I0556 de maîtrise d'œuvre, comme suit :

Marché	Lot	Titulaire	Montant Initial du Marché HT	Avenant antérieur HT	Présent avenant HT	Nouveau Montant HT	%
I0556	Maîtrise d'œuvre	VSaillard Archi	85 837,50 €	0	33 106,03 €	118 943,53 €	38,57

La dépense occasionnée par cet avenant sera prélevée sur les crédits prévus pour cette opération, le montant de l'autorisation de programme restant inchangé.

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2018/3788 du 26 mars 2018 ;

Vu ledit avenant ;

Ouï l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

DELIBERE

1 - La modification du marché de maîtrise d'œuvre n° I0556 est approuvée.

2 – M. le Maire est autorisé à signer ledit avenant.

3 – La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Ville de Lyon dans le cadre des crédits inscrits sur l'opération.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY